



Indemnisation prix de mon véhicule

Par **VIVI**, le **12/05/2012** à **05:02**

Bonjour, victime d'un accident de la circulation l'expert de mon assurance ayant constaté que la réparation de ma voiture qui était assurée en tout risque, mais allait avoir 10 ans, s'élèverait à plus de 10 000€ a refusé la réparation et l'assurance me propose une indemnisation de 2 500€ au dire de l'expert. Puis je contester ce montant et comment ? ma voiture était en très bon état ayant toujours eu ses entretiens dans le réseau du constructeur, merci de votre réponse.